AUTORISATION D'UTILISATION D’IMAGE PAR STRUCTURE

|  |  |
| --- | --- |
| **COMPAGNIE** | **STRUCTURE** |
| RAISON : | RAISON : Association |
| NOM : | NOM : FESTIVAL DANSE BEAUREGARD |
| Représentant légal : | Représentant légal : Mme Marion Francillon |
| ADRESSE : | ADRESSE : 13 chemin des Fusillés de l’Écureuil 38170 Seyssinet-Pariset |
| MAIL : | MAIL : [contact@festivalecho.com](mailto:contact@festival-beauregard.com) |
| TEL : | TEL : 06 37 47 14 68 |
| SITE : | SITE : [www.festivalecho.com](http://www.festival-beauregard.com) |

L’association **Festival Danse Beauregard** réalisera une ou plusieurs séquences vidéos sur lesquelles apparaîtra la compagnie. Ces images seront réalisées en date du 03 au 04 Juillet au **Musée Dauphinois - 30 Rue Maurice Gignoux - 38031 Grenoble** (lieu des prises de vues).

**OBJET DE CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles **la Compagnie** accepte bénévolement de participer aux séances de **captations vidéos** réalisées par **l’association Festival Danse Beauregard** durant le Festival Echo 2021 - et l’autorise à utiliser toutes les vidéos prises qui seront, par la suite, exploitées dans le cadre de la réalisation d’un clip vidéo intégré dans **le projet FESTIVAL ECHO 2021**.

**MODES DE DIFFUSION**

**Le participant** (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise **l’association Festival Danse Beauregard** à faire usage des séquences vidéos pour la création d’un clip vidéo qui sera intégré dans dans **le projet FESTIVAL ECHO 2021**. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Si le participant ne refuse aucune autorisation, les vidéos pourront être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

o Site internet

o Chaine Youtube

o Publications électroniques

o Projection publique

o Publicité

o Autre

Les vidéos pourront être exploitées directement par **l’association Festival Danse Beauregard** sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

**DURÉE DE L’AUTORISATION**

La cession des droits est consentie pour une exploitation dans le monde entier et une autorisation d’exploitation est accordée pour une durée de **20 ans** à compter de sa signature.

**ENGAGEMENT DE L’ASSOCIATION FESTIVAL DANSE BEAUREGARD**

**L’association Festival Danse Beauregard** s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos susceptible de porter atteinte à **la vie privée** ou à **la réputation** du participant, ni d'utiliser les vidéos objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il tiendra à disposition du participant un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en oeuvre pour atteindre cet objectif.

**CONDITIONS FINANCIÈRES**

**La Compagnie** marque expressément son accord sur les conditions suivantes en cochant l’autorisation de l’exploitations des images à titre gratuit. Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil.

La compagnie confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du Festival **Écho 2020**. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait à Seyssinet-Pariset le ………………………………….

Établi en deux exemplaires originaux.

**La Compagnie, L’association Festival Danse Beauregard,**